



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 08 février 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINT-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

N° DEL20240215-015

VENTE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE A LA SOCIETE LE PETIT FORESTIER

Vu la proposition de rachat formulée par la société Le Petit Forestier ;



Madame la Vice-présidente indique que la Communauté de Communes est propriétaire d'un véhicule utilitaire frigorifique de marque Peugeot, type Partner, immatriculé ER-168-HA, mis en circulation en 2018.

Ce véhicule étant vieillissant et occasionnant de nombreuses réparations coûteuses, sources par ailleurs de difficultés organisationnelles récurrentes pour assurer le service de portage de repas à domicile, la CCPT souhaite s'en séparer et a consulté plusieurs concessionnaires et entreprises à cet effet. La meilleure offre formulée est celle transmise par la société Le Petit Forestier, qui propose le rachat de ce véhicule au prix de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation de la cession du véhicule Peugeot Partner Frigorifique immatriculé ER-168-HA auprès de la société Le Petit Forestier, moyennant le paiement de la somme de 4 000 € par cette dernière.

ARTICLE 2 -

L'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer tout document et à réaliser l'ensemble des démarches en ce sens.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL